

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-
taire du 3.10.2005 sous le
n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 3 au NICE-SNES n° 213 de novembre
2010
S3 aux S1 et CA - Nice, le 22 décembre 2010

SOMMAIRE

P 1/1 Bienvenue dans l'académie...
P 2/2 Le SNES FSU reçu par madame le
recteur
P 3/2 Stage syndical
P.4/4 Conseil syndical académique
Annexe 1 : carte de vœux
Annexe 2 : demande autorisation d'absence et
inscription stage
Annexe 3 : convocation csa
Annexe 3 : LCP
Annexe 4 : fiche syndicale congé formation

Infos académiques n°5

Bienvenue dans l'académie la plus pauvre de France ! *

C'est par ces mots que le SNES-FSU a commencé l'audience accordée par le nouveau recteur, nous ne pensions pas que la situation de notre académie pouvait encore se dégrader. Mais visiblement ce ministère et ce gouvernement sont prêts à tout et surtout à n'importe quoi.

Depuis plusieurs années les mêmes produisent des documents qui montrent pour notre académie des conditions de travail pour les personnels et d'études pour nos élèves qui sont parmi les plus mauvaises de France métropolitaine et cela depuis plusieurs années (nombre d'élèves par classe au-dessus de la moyenne nationale, très peu d'heures en demi-classe, une offre de formation peu attractive) .

Rentrée 2011 : un déni de la réalité

Le SNES dénonce avec force le traitement indigne qui est appliqué à notre académie .

En plus de cette difficile situation on nous annonce en pleine trêve des confiseurs la suppression de 239 emplois (soit 2% de l'ensemble des enseignants) alors que la baisse moyenne dans le reste du territoire est de 1,2% ! Pourquoi un tel acharnement ? Pourquoi un tel traitement ? On veut des explications.

Cette dotation est incompréhensible et ne correspond en rien à la réalité : au quotidien nous travaillons déjà dans de très nombreuses classes dans lesquelles il y a entre 28 et 30 collégiens ou 35 et plus lycéens. Nous ne pouvons plus faire travailler nos élèves en petits groupes.

Les résultats aux examens se sont encore dégradés cette année et nous pensons que les conditions que nous connaissons avec nos élèves dans nos collèges et nos lycées n'y sont pas étrangères.

La situation n'est pas meilleure pour les vies scolaires avec l'absence de création d'emplois de CPE et un déni d'information concernant le volume et le nombre d'assistants d'éducation.

Le scandale de l'orientation se poursuit : les élèves et leurs familles face à des inquiétudes légitimes pour leur devenir scolaire n'auront bientôt plus que comme seul interlocuteur un professeur principal que l'administration veut contraindre à être aussi conseiller d'orientation. Notre ministre serait bien inspiré de prendre réellement en charge les demandes des familles et de nos élèves en recrutant des conseillers d'orientation psychologues et en implantant des postes.

Un changement de recteur à point nommé ?

Le document préparatoire à la rentrée 2011 explique que ces suppressions d'emplois ont « le double objectif d'améliorer l'efficacité des emplois ainsi que la qualité de l'enseignement dispensé » (sic).

Pour notre part nous sommes convaincus du contraire, et avec un minimum de bon sens chacun comprendra qu'en dégradant encore un peu plus les conditions d'études de nos élèves et nos conditions

de travail il sera encore plus difficile de faire réussir l'ensemble de nos élèves et que la nouvelle étape d'une indispensable démocratisation est renvoyée aux calendes grecques.

Enfin on peut légitimement se demander si le départ du recteur Nique « à sa demande » comme le stipule le communiqué élyséen du 28 novembre n'aurait pas un lien avec ces chiffres ahurissants et un traitement injuste pour notre académie.

En tout état de cause le SNES appelle d'ores et déjà l'ensemble des personnels à faire du 22 janvier une journée de mobilisation pour dénoncer ce traitement scandaleux et réfléchir avec tous ceux qui le souhaitent aux autres actions à mettre en œuvre. Dans l'immédiat, nous vous invitons à envoyer une carte de « bonne année » à Madame le recteur pour dénoncer cette dotation scandaleuse (carte de vœux en annexe).

** Pour le détail de l'audience consultez notre www.nice.snes.edu*

Le SNES-FSU reçu par madame le recteur

Une délégation du SNES (Richard Ghis, Corinne Gioanni, Eric Michelangeli, Jean-Pierre Laugier, Maryvonne Guignonet, Jean-Paul Clot) a été reçue par madame le recteur le mercredi 15 décembre. Nous avons souligné la situation difficile que connaît notre académie et formulé des demandes concernant la préparation de la rentrée 2011 et la gestion des personnels. Un compte rendu détaillé se trouve sur le site de la section académique (www.nice.snes.edu) .

Stage syndical : préparer la rentrée

Stage académique : le vendredi 28 janvier 2011 au collège de La Peyroua au Muy de 9h30 à 17h.

Programme : La Dotation Globale Horaire, les HP, les HSA, les HSE, le TRMD... ce stage syndical particulièrement destiné aux élus au CA se propose d'aborder toutes les phases de préparation de la rentrée mais aussi des exercices pratiques.

Pour participer à un stage de formation syndicale, il vous suffit de reproduire le modèle de courrier que vous trouverez ci-joint et de le transmettre au chef d'établissement au plus tard un mois avant la date prévue du stage (avant le 28 décembre) même pendant les vacances.

N'oubliez pas d'avertir la section académique du SNES de votre participation (bulletin de participation joint).

Conseil syndical académique

Vous trouverez en annexe la convocation pour le conseil syndical académique (CSA) du vendredi 21 janvier 2011, qui se déroulera au lycée Thierry Maulnier à Nice.

Le conseil syndical est constitué des élus à la CA et **d'un représentant par établissement.**

Face à la situation que l'on nous prépare avec ces centaines de suppressions d'emplois il est, encore plus que d'habitude, important que chaque section d'établissement s'organise pour être représentée à ce conseil syndical.

Livret Personnel de Compétences

Le socle commun et son évaluation dessinent un collège aux missions profondément transformées dans le sens d'un renoncement à préparer tous les élèves à des poursuites d'études. Les expériences déjà menées dans d'autres pays (Suisse, Belgique, Québec...) ont montré par ailleurs que cette approche ne permet pas davantage aux parents de suivre correctement la scolarité de leurs enfants.

Nous évaluons déjà les compétences de nos élèves travaillées dans le cadre des programmes disciplinaires mais nous contestons une évaluation incessante et exclusive par compétences qui prend le pas sur la transmission patiente des connaissances, porte sur des compétences que l'Ecole n'enseigne pas forcément, augmente la charge de travail sans régler les difficultés des élèves face aux apprentissages et fait peser de lourdes menaces sur l'existence même des diplômes.

Pour toutes ces raisons, le SNES appelle les collègues à ne pas renseigner ce livret maintenant ni au 2ème trimestre. Il interpellera prochainement le ministre pour lui signifier que les enseignants refusent d'intégrer le livret dans leur pratique d'évaluation et lui demander un moratoire sur la mise en place d'une approche dont la pertinence reste à démontrer.

Si le ministre persiste dans son entêtement, le SNES appellera alors les collègues à renseigner par principe le livret en fin d'année pour tous les élèves en validant tous les items (afin de ne pénaliser aucun élève pour le DNB tout en décrédibilisant l'idée même de socle). Il médiatisera cette opération au niveau national, avec relais dans les S2 et S3, pour dénoncer une mascarade d'évaluation.

Congés de formation professionnelle

Dès janvier, consultez le panneau syndical de votre établissement pour vos demandes de congé formation.

Adressez-nous la fiche syndicale que vous trouverez jointe (section académique du SNES, 264 Bd de la Madeleine Nice).

Modèle de demande

d'autorisation d'absence

A reproduire et à remettre à votre chef d'établissement un mois avant la date du stage au plus tard.

Nom et prénom -grade et fonction -établissement

à Monsieur le Recteur de l'académie de Nice
sous-couvert de Monsieur l'Inspecteur d'académie des Alpes-Maritimes (du Var)
sous-couvert de Monsieur le Proviseur (Principal) (Directeur) du lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions :

* de la loi n°84-16 du 11.01.84 (article 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires *

* de la loi n°82-997 du 23.11.82 relative aux agents non-titulaires de l'Etat *

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le _____. ** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature

** indiquer l'une ou l'autre référence selon que vous êtes titulaire ou non.*

Bulletin d'inscription à un stage syndical

A compléter par chaque stagiaire **et à retourner au SNES**, 264 bd de la Madeleine, 06000 Nice le plus tôt possible. **Nous devons avoir toutes les inscriptions dix jours avant le stage.**



Intitulé et date du stage :

Etablissement :

Nom et prénom :

Adresse électronique :

Adresse personnelle et n° de téléphone :



Livret personnel de compétences (LPC) – Socle commun

Le SNES est contre cette logique !

- ▷ **Parce** que le LPC est la première pierre d'un autre édifice : une société privée des garanties collectives liées aux diplômes nationaux, où chacun construirait sa formation par accumulation de compétences qu'il devrait aller vendre sur le marché du travail. Nous refusons que nos élèves ne soient que des travailleurs en formation.
- ▷ **Parce** que nous refusons l'officialisation d'une école à deux vitesses, celle du socle et celle du programme.
- ▷ **Parce** qu'il n'est pas admissible que les diplômes soient délivrés sur des critères locaux ou non scolaires, comportementaux.
- ▷ **Parce** que ces dispositifs ne régleront en rien le problème de l'échec scolaire en partie lié à celui des inégalités sociales.
- ▷ **Parce** que ces dispositifs alourdissent notre charge de travail, dénaturent notre métier sans rien améliorer aux difficultés que nous et nos élèves rencontrons.
- ▷ **Parce** que nous sommes ambitieux pour tous nos élèves et que l'Etat doit nous donner les moyens de cette ambition.

Appel national du SNES

- ▶ **LE SNES appelle tous les collègues à ne pas remplir le livret de compétences pour les classes de 6ème, 5ème et 4ème.**
- ▶ **Pour la classe de 3ème, le SNES appelle tous les collègues à ne pas remplir le livret de compétences avant le 3ème trimestre.**
- ▶ **Le SNES appelle les collègues à valider toutes les compétences, pour tous les élèves, au 3ème trimestre.**

Cet appel est national et sera relayé dans tous les collèges de France. Il permet à toute la profession de se positionner collectivement contre le dispositif tout en respectant scrupuleusement les textes : aucune validation n'est exigible avant la classe de 3ème trimestre. En 3ème, aucune validation n'est exigible avant la fin du 3ème trimestre.